

## 10. POLITIQUE DES MILIEUX SEMI-NATURELS ET DE L'AGRICULTURE

### 10.1 Milieux naturels et paysage (échelle intercommunale)

#### Situation / Diagnostic

##### *Réseau écologique régional*

Le territoire de la commune du Grand-Saconnex est fortement cloisonné par l'autoroute et l'aéroport au nord-ouest et par la ville de Genève au sud-est. En revanche, il est connecté au nord-est à la campagne.

La « poche verte », située au nord-est de la commune joue un rôle très important de connexion pour la petite faune entre les bois Perdriaux au nord de l'aéroport et le lac, via les grandes propriétés. Le carrefour de Foretaille constitue le goulot d'étranglement principal pour ces déplacements.

##### *Pénétrantes de verdure (plan directeur cantonal)*

Une vaste **pénétrante de verdure** définie par le plan directeur cantonal allant du Jura au Lac est constituée par les bois de la Versoix, les milieux extensifs du réseau agro-environnemental COLVER et les vastes domaines dominant le lac Léman.

Aux abords de la commune, il s'agit principalement des parcs des organisations internationales, de la **Campagne de Tournay** - qui a fait l'objet d'une revalorisation écologique en 1998-99 - de la propriété Rotschild, du domaine de Penthes et du Reposoir.

Des liaisons biologiques existent entre l'Est de la commune et ces ensembles, notamment grâce aux **alignements de vieux arbres**, aux **haies** et aux grands domaines richement arborés (**domaine du Château Pictet, domaine de Mont Riant, domaine des Délices**).

#### Objectif

**Préserver les valeurs écologiques, paysagères et patrimoniales de la pénétrante de verdure.**

#### Principes d'aménagement

- > Maintien du secteur du Pré-du-Stand en tant qu'espace essentiellement non bâti. Confirmation des principes prévus dans le PDQ du Jardin des Nations.
- > Prise en compte de la continuité écologique et paysagère dans les projets d'extension des équipements sportifs.
- > Maintien des vergers à haute tige, notamment dans le cadre du projet de route des Nations.

#### Programme de mise en œuvre

Voir fiche de mesures n° 1.

### 10.2 Milieux naturels, faune et flore

#### Situation / Diagnostic

##### Milieux semi-naturels, faune et flore

Les entités écologiques définies ci-dessous représentent des espaces semi-naturels de valeur à l'échelle communale. Elles sont décrites en termes de surfaces, de milieux et d'espèces. Les différents périmètres des entités (A, B, C, etc.) sont reportés sur la carte en fin de chapitre.

##### *A - Campagne du Jonc*

La Campagne du Jonc, d'une surface de 7,5 ha, comporte un bois de près de 3 ha et une zone de loisirs (terrain de football extensif, espace de pique-nique). Un **alignement de vieux chênes** de grande valeur écologique et paysagère est doublé d'un cordon boisé de frênes et de charmes le long du chemin du Jonc.

Le **bois** présente une valeur écologique relativement faible, dans la mesure où il est situé en bordure de l'autoroute et de l'aéroport et qu'il est totalement déconnecté des autres surfaces boisées. Il est composé principalement de frênes, de tilleuls, de platanes et de pins. La strate arbustive est pratiquement absente. Son intérêt

réside surtout dans la qualité paysagère qu'il offre à la zone de loisirs existante. Toutefois, certaines espèces comme l'écureuil roux trouvent un habitat favorable (viridis, 13.01.05). L'atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève (LUGRIN, BARBALAT ET ALBRECHT, 2003) mentionne également une colonie de **corbeaux freux** à cet endroit depuis 2001, toujours présente au printemps 2005. Il s'agit d'une nouvelle espèce nicheuse pour le canton de Genève, qui mérite d'être protégée .

L'alignement de chênes présente une grande valeur paysagère et environnementale.

#### *B - Le Marais*

L'espace vert du Marais, d'une surface de 1,7 ha, se compose d'une **prairie extensive** où poussent de nombreux arbres indigènes (frênes, chênes, érables champêtres, charmes, érables sycomores...) et des bosquets d'arbustes (cornouillers, églantiers, sureaux). Il abrite également une petite **zone humide**, vestige de ce à quoi ressemblait l'ensemble du quartier jusqu'en 1935 (cf. AESCHIMANN ET MASCHERPA, 1986). Celle-ci abrite des espèces courantes des milieux humides, mais rares en zone urbaine. Il s'agit principalement de touffes de joncs, de laïches, d'iris, de massettes et de roseaux et de quatre espèces de batraciens (grenouille rousse, crapaud commun, triton alpestre et très probablement la grenouille rieuse). Plusieurs saules blancs renforcent également la qualité paysagère de ce site.

Cet espace vert présente des qualités naturelles remarquables en milieu urbain qu'il s'agit de mettre en valeur dans l'aménagement futur de la zone. Des mesures d'aménagement et d'entretien adaptés au site permettraient de tirer profit de cette zone pour le public, tout en améliorant la qualité écologique de l'ensemble.

**Figure 40:** Le Marais en hiver



L'écureuil roux est également présent sur ce site (viridis, 13.01.05).

#### *C - Parc du Château Pictet*

De par sa grande taille dans le contexte suburbain (**4 ha**), sa situation en périphérie de la ville et l'âge avancé de la plupart des arbres, le parc du château offre des habitats attractifs pour la petite faune. Le **cordons boisés** et les **vieux chênes** au sud du parc sont particulièrement intéressants, en raison de la composition végétale (essences indigènes pour la plupart) et de la structure variée de l'ensemble.

**Figure 41:** Parc du Château



Au niveau des espèces animales, on peut relever que le parc abrite notamment l'écureuil roux, des chauves-souris (qui trouvent refuge dans les cavités des arbres), divers oiseaux de parcs et forêts – tels le **Pic épeiche** (dont plusieurs cavités ont été relevées), le Gobe-mouche gris, la Sittelle torchepot - ainsi que des insectes

xylophages (littéralement « qui mangent le bois ») dont le **grand Capricorne**. La présence de ce dernier est liée aux vieux chênes au sud du parc.

A l'exception du grand Capricorne, qui est directement tributaire des vieux chênes qui se raréfient dans la région, aucune de ces espèces n'est rare ou menacée au niveau cantonal. Leur présence reflète toutefois une valeur écologique intéressante pour un parc et met en évidence l'existence de connexions avec les espaces semi-naturels voisins (notamment à travers la présence de l'Écureuil roux).

Une expertise des arbres et un plan de suivi et de gestion des arbres a permis la mise en valeur de ce patrimoine (VIRIDIS ENVIRONNEMENT ET ABDF, 2003).

#### *D - Domaine de Mont Riant*

Le domaine de Mont Riant, d'une surface de 4,7 ha, représente, à l'instar du Parc du Château Pictet, un vaste domaine attractif pour la petite faune. Sa valeur se distingue par la taille, la beauté et la rareté de ses arbres. Toutefois, il s'agit surtout d'une valeur dendrologique car les essences indigènes sont peu représentées.

Une description détaillée du parc figure dans la série documentaire N° 20 des conservatoire et jardin botaniques (AESCHIMANN ET MASCHERPA, 1986). Le domaine, propriété de l'Etat de Genève, abrite la mission permanente du Brésil auprès des Nations Unies.

#### *E – Secteur des Blanchets*

Au nord-est de la commune, on rencontre la dernière exploitation agricole présente au Grand-Saconnex dont un ensemble de 15 ha avec une grande densité de milieux extensifs. Les **vergers haute tige** - en partie pâturés par du bétail - et un magnifique **alignement de noyers** représentent les principales valeurs écologiques et paysagères de cette exploitation qui contraste avec la zone aéroportuaire et l'autoroute toute proche. C'est aussi dans ce secteur que les percées visuelles en direction du **Jura** sont les plus intéressantes.

**Figure 42:** Vergers le long de la route de Colovrex



La frontière communale avec la commune de Pregny-Chambésy est marquée par une **remarquable allée d'arbres** de part et d'autre du chemin de Machéry. D'une longueur de 650 m, cet accompagnement végétal constitué de chênes, de charmes et de quelques arbres fruitiers présente une grande valeur paysagère, historique et environnementale. Des **prairies extensives** d'une surface totale de 5 ha viennent compléter cet ensemble.

#### *F - La Campagne des Délices*

Ce parc attenant à la mairie possède de nombreux arbres remarquables qui en font un lieu de promenade apprécié. Sa taille est d'environ 1 ha. Une description détaillée du parc figure dans la série documentaire N° 20 des conservatoire et jardin botaniques (AESCHIMANN ET MASCHERPA, 1986).

#### *G - Le Parc Sarasin*

Le parc Sarasin attenant à Palexpo, d'une surface de plus de 5 ha, possède des arbres remarquables. Une espèce végétale rare au niveau suisse est présente au sud du parc et sous l'allée de marronniers reliant le chemin Ed.-Sarasin à la route de Ferney, il s'agit de l'étoile jaune velue - *Gagea villosa* (Michel Vauthey, communication personnelle).

Un alignement de chênes bien conservé borde le parc et se prolonge le long du chemin des Préjins.

La **zone nature des Préjins** d'une surface de 3'500 m<sup>2</sup> et tenant lieu de compensation écologique à la construction de Palexpo apparaît bien petite face au gigantesque bâtiment qui lui fait face. Ses composants (arbres fruitiers, haies vives, étang) n'ont pas une taille suffisante pour être écologiquement fonctionnels, même si elle abrite encore une bonne population de tritons alpestres. De surcroît, cet espace est clôturé et situé en bordure de l'autoroute. Le secteur du Marais offre des perspectives beaucoup plus intéressantes pour ce genre d'aménagement.

**Figure 43:** Zone naturelle des Préjins



#### *H - L'aéroport*

Le tarmac de l'aéroport est composé en grande partie de prairies extensives. Cette surface libre de construction sert d'habitat pour de nombreuses espèces (flore des prairies maigres, insectes, avifaune, mammifères). On y trouve notamment 7 espèces d'orchidées, le renard, le lièvre, le campagnol, la belette et la fouine sont également présents (BTEE, 1999). Parmi les 89 espèces d'oiseaux observés, on peut citer le faucon crécerelle, les hirondelles de fenêtre et les martinets noirs qui y nichent ainsi que d'autres espèces liées aux prairies comme le traquet pâle ou l'Hyppolaïs polyglote (LUGRIN, BARBALAT ET ALBRECHT, 2003).

Un service de prévention aviaire dirigé par l'aéroport est chargé d'éviter les collisions entre les avions et les oi-

seaux par des mesures d'effarouchement et de gestion des milieux extensifs de l'aéroport.

#### *I – Talus des routes, stations d'orchidées*

Plusieurs talus des routes du Grand-Saconnex et de l'autoroute abritent, grâce à un entretien extensif, des espèces végétales rares ou menacées.

Il s'agit principalement de 6 espèces : l'Ophrys abeille, l'Orchis militaire, l'Acéras homme pendu, la Céphalantère blanchâtre, l'Orchis pyramidal, l'Orchis bouc (Michel Vauthey comm. pers.).

Les 10 stations connues sont les suivantes :

- > Rte de la Vorge à la hauteur du Bois du Jonc
- > Voie des Traz
- > Echangeur autoroutier au niveau de la route de Ferney
- > Entrée et sortie du tunnel sous le tarmac de l'aéroport
- > Talus de l'autoroute au niveau de la route de Colovrex
- > Entrée du cimetière (rte de Colovrex)
- > Ancienne route
- > Rte de Ferney (au niveau du chemin du Pommier)
- > Centre œcuménique

#### **Objectifs**

***Préserver, voire augmenter, la biodiversité des espaces semi-naturels en maintenant un équilibre entre conservation de la nature et activités humaines. Elaborer des mesures spécifiques d'aménagement et de gestion pour des sites particuliers (notamment le Marais et les Préjins).***

***Mettre en valeur le patrimoine naturel par le développement de mesures didactiques (parcs, zones humides du Marais et des Préjins).***

***Assurer la préservation et le renouvellement du patrimoine arboré de la commune.***

***Maintenir et développer le continuum écologique entre le nord-est et le sud-ouest de la commune, en profitant des objectifs convergents entre les thématiques "paysage", "chemins piétons" et "nature".***

## Principes d'aménagement

La conservation de la flore et de la faune au cœur de la ville est l'un des thèmes majeurs du concept de l'aménagement cantonal. Le milieu urbain n'est pas incompatible avec une augmentation de la biodiversité et l'aménagement d'espaces semi-naturels dans les quartiers participe à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

### Renforcement du continuum écologique (échelle communale)

Le secteur des Blanchets et la Campagne de Tournay forment un secteur homogène par la présence de vergers haute tige, de prairies extensives et d'alignements d'arbres.

Le continuum écologique entre ce secteur ouvert et extensif, la zone centrale de la commune (grands parcs) et la zone villa située au sud-ouest est pour l'instant garanti par la présence d'alignement d'arbres et d'espaces libres de construction.

Toutefois, le développement urbain du quartier du Pomier affaiblit cette continuité, c'est pourquoi, il est important de conserver un couloir vert au nord-ouest de ce quartier pour atténuer l'effet barrage des nouvelles constructions et corollaire, l'isolement de la Campagne du Jonc et du quartier des Marais.

Le soin et le renouvellement des arbres, le mode d'entretien des parcs publics et des jardins privés, le choix des aménagements des espaces privés (barrières, types de haies) et l'information sont des aspects importants pour le maintien des connexions et de la biodiversité. Les paragraphes suivants et le chapitre 10.3 dessinent des principes pour ces domaines.

### Soin et renouvellement des arbres

L'arbre en ville est non seulement un élément naturel, mais aussi une composante majeure de l'aménagement des espaces publics.

Afin de pérenniser cette richesse, il importe de :

- > Prévoir et planifier le renouvellement des arbres ;
- > Assurer de bonnes conditions de vie pour les arbres en milieu urbain ;
- > Choisir des essences adaptées et si possible locales (choix mené selon les conditions locales et dans un objectif d'intégration paysagère et écologique).

### Entretien extensif des espaces verts (gestion différenciée)

Les parcs et jardins publics, ainsi que les espaces verts spécialisés (terrains de sport, cimetières) sont généralement entretenus de manière intensive. Cela représente une forte charge sur l'environnement (engrais, pesticides, tontes régulières, etc.). En fonction de leur usage et vocation, certains secteurs pourraient faire l'objet d'un entretien extensif (gestion différenciée), par exemple en transformant certaines pelouses en prairies. Cela aurait pour avantages :

- > une diminution de la charge environnementale,
- > une économie dans l'entretien,
- > une augmentation de la biodiversité,
- > une diversification paysagère.

Les secteurs appropriés à un entretien extensif doivent être définis avec les responsables des services compétents. Les terrains qui recèlent un potentiel particulièrement intéressant pourraient faire l'objet d'essais dans un premier temps.

Il s'agit de respecter les particularités de chaque lieu en exploitant le potentiel déjà présent. Cela est particulièrement valable pour le secteur du Marais, les grands parcs et les talus routiers abritant des orchidées.

### Aménagement et gestion ciblées pour certains sites

#### *Secteur du Marais*

Le parc du Marais offre un potentiel intéressant pour le développement des milieux humides et la sensibilisation du public à la nature en ville.

Une vocation large intégrant la gestion des eaux de surface (rétention), la nature et les loisirs serait à étudier selon les principes suivants :

- > Sur le plan écologique, l'étang actuel mériterait d'être revitalisé et élargi par un léger terrassement. Une partie de l'étang pourrait se prolonger sous les arbres offrant ainsi des conditions variées pour la flore (jonc, laïches, plantes aquatiques) et la faune (libellules, batraciens).
- > Un fossé humide bordé de saules arbustifs et d'hélophytes pourrait prolonger l'étang en direction du sud-ouest.
- > Des petites structures permettraient encore d'augmenter la biodiversité : tas de bois, mur en pierres sèches pour le lézard, etc.
- > Une partie de la prairie extensive ne devrait être fauchée qu'une à deux fois par an pour permettre le développement de la flore et offrir un milieu de qualité pour les invertébrés.
- > Les cheminements pourraient être mieux délimités, évitant un piétinement de l'ensemble de la zone.
- > On peut également imaginer une place de jeux naturelle pour les enfants (petite butte, cabane de saule, etc.).

#### *Zone nature des Préjins*

La zone Nature des Préjins pourrait être plus accueillante pour le public en améliorant et en modernisant la signalétique (panneaux didactiques).

L'ensemble du site mériterait d'être repensé pour améliorer sa lisibilité et son attrait tant pour le public que pour la faune. La réflexion pourrait porter sur les points suivants :

- > possibilités d'ouverture sur le parc,
- > problématique des chiens,
- > présence de la piste cyclable,
- > mise en valeur des arbres fruitiers,
- > création de prairies extensives fleuries,
- > amélioration du mobilier (bancs).

**Figure 44:** Zone nature des Préjins



#### *Espaces verts liés aux immeubles*

Les espaces collectifs au pied des immeubles sont souvent entretenus de manière intensive.

Des places de jeux « naturelles », des bandes de prairies extensives et la plantation d'arbustes indigènes pourraient notamment se développer dans les quartiers résidentiels de La Tour et du Pommier.

#### *Pré du Stand*

Les équipements publics projetés au Pré-du-Stand devraient dès leur conception intégrer les possibilités de rétention des eaux de pluie (utilisation de la dépression naturelle existante), et la création de milieux extensifs pour le maintien du continuum biologique entre la zone agricole et le village.

### *Zone d'activités de la Susette*

La zone d'activités de la Susette présente une faible valeur paysagère et écologique.

Dans le cadre de la révision du plan directeur de la zone d'activités industrielles et artisanales, il y a lieu de promouvoir des aménagements naturels tels que ceux préconisés par la Fondation "Nature & Economie"<sup>15</sup>.

#### **Plantages** (voir également chapitre 4)

Ces "mini-jardins familiaux" permettent de diversifier la flore et la faune des espaces verts collectifs, dans la mesure où une charte écologique est adoptée par les utilisateurs.

## **10.3 Information et sensibilisation**

La simple mise sous protection au travers d'instruments légaux existants (plan de protection, inventaire, classement, etc.) ne suffit pas toujours à garantir la pérennité des éléments semi-naturels.

Assurer un développement durable implique un changement de comportement qui ne peut se faire qu'à long terme. La formation et l'information sont donc des outils indispensables pour sensibiliser la population, et par là, induire des comportements plus respectueux vis-à-vis de la nature.

### **Objectif**

***Promouvoir des actions de sensibilisation et d'information.***

---

<sup>15</sup> La Fondation Nature et Economie décerne un certificat aux entreprises dont les aménagements extérieurs comportent au moins 30 % de surfaces naturelles (prairies, haies, lieux humides, surfaces perméables, etc.).

## **Principes de mise en œuvre**

- > Aménagement dans les cours d'écoles de biotopes ou de plantages pris en charge et entretenus par les élèves.
- > Publications et information sur les valeurs naturelles communales.
- > Information aux propriétaires privés sur le potentiel biologique des jardins et sur les mesures qui peuvent le favoriser (choix des espèces végétales plantées, barrières, entretien).
- > Informations publiques.

Toutes ces actions peuvent être prises en charge par des organismes différents : associations, services communaux ou cantonaux, sociétés locales, entreprises, privés, etc.

## **10.4 La forêt**

### **Situation / Diagnostic**

La commune ne possède qu'une zone de bois et forêts d'environ 2 ha, le **bois du Jonc**.

Deux autres éléments figurent également au cadastre forestier :

- > un cordon boisé d'une surface de 0,4 ha le long du chemin des Massettes dans le secteur du Marais,
- > un bosquet de 0,2 ha dans le Parc du Château Pictet.

Le plan directeur forestier (PDF), approuvé par le Conseil d'Etat en novembre 2000, constitue la base pour la gestion forestière du canton. Outre la définition du cadastre forestier, il attribue une fonction aux massifs forestiers. Le bois du Jonc a une **fonction d'accueil du public** dans sa partie Sud. En revanche, il est privé dans sa partie Nord. Une barrière marque la limite entre les deux secteurs.

### **Objectifs**

***Maintenir la fonction d'accueil du public.***

***Assurer le renouvellement des arbres.***

## 10.5 Agriculture

### Situation / Diagnostic

La **zone agricole** représente 34 ha, soit 7,7 % de la superficie du territoire communal. La surface agricole utile de 27 ha se répartit en 23 ha de grandes cultures, 2 ha de prairies extensives et 2 ha de vergers de fruitiers haute tige et moyenne tige.

L'économie agricole est un secteur en pleine mutation obligeant de plus en plus les agriculteurs à s'adapter à de nouvelles exigences. En situation périurbaine, les territoires ruraux subissent en plus d'importantes pressions : à la fonction traditionnelle de production d'une alimentation saine, s'ajoutent des exigences écologiques et des demandes sociales (cadre paysager de qualité, espace de détente et de loisirs, etc.). Enfin, ces espaces sont également convoités pour des extensions urbaines.

Cette proximité de la ville ne constitue pas seulement une menace. Cela peut aussi être une chance pour le développement de certaines activités telles que marché à la ferme ou autres prestations à caractère environnemental (valorisation des déchets verts de la commune, par exemple).

La zone agricole du Grand-Saconnex se caractérise par un fort enclavement. Face au développement de l'urbanisation de ces prochaines années qui va diminuer progressivement la surface agricole utile, deux scénarios différenciés semblent possibles : l'abandon à terme de l'exploitation ou le maintien d'une activité agricole en lien avec le développement urbain de la commune (vente directe, accueil du public, activités pour les enfants, etc.). Dans la mesure où un projet de ferme didactique est envisagé, le second scénario semble plus probable.

Zone agricole à l'Ouest du chemin de Machéry



### Objectifs

***Déclasser les terrains agricoles nécessaires au développement des projets d'intérêt communal et intercommunal et, dans ce cadre, rechercher les solutions (et compensations) les plus favorables pour l'agriculture en général et les exploitants concernés, en particulier.***

***Accompagner l'évolution de l'agriculture périurbaine vers des formes d'agriculture de proximité.***



**Entités écologiques:**

- Espace de valeur au niveau communal / hors commune
- Zone agricole
- Pénétrante de verdure (Plan directeur cantonal)

**Milieux:**

- Bois, bosquet
- Verger de fruitiers haute tige
- Prairie
- Parc (pelouse avec arbres majeurs)
- Station d'orchidées

**Alignements:**

- Valeur écologique élevée
- Autres alignements

**Propositions:**

- Connexions vertes à maintenir / développer
- Mise en valeur des biotopes

04108 - MiNatAgri15'000 - MW - 09.01.06 - jca



